



**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 SEPTEMBRE 2023**

à 19h30

Mairie de RIVOLET

69640

Présents : Catherine BUTET, Charles-Alexandre ORTONNE, Didier COMBIER, Jean-Pierre GIRAUD, Joëlle RUBENS, Sylviane AULAS, Catherine BARRIERE, Françoise BRANCIARD, Julien FELLOTT, Marjorie GRIERE-FURTAK, Hugues FELLOTT, Béatrice BOUGAIN, David THOMASSET, Priscille DU MANOIR

Absente : Karine BOUDOT

Secrétaire de séance : Catherine BARRIERE

Madame Catherine BUTET demande l'ajout d'un point n° 1 « décision modificative n°03 ». Cet ajout est accepté à l'unanimité.

Le compte rendu du Conseil municipal du 20 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. Décision modificative n° 03

Madame Catherine BUTET explique qu'il manque des crédits pour le paiement de factures concernant la réhabilitation du logement à côté de l'auberge (étude budgétaire, relevé d'état des lieux, réalisation de plans). Il est proposé de prendre 2 640€ du compte 10226 (recettes d'investissement) et de les mettre au compte 231, opération 50 (dépenses d'investissement).

Par délibération, le Conseil municipal approuve cette décision modificative avec 11 voix pour et 3 abstentions.

2. Débat sur les orientations de l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (R.L.P.I.)

Madame le Maire présente, à l'aide d'un powerpoint, le R.L.P.I. qui doit s'englober dans le PLUih. Les membres du Conseil sont invités à débattre sur le sujet.

Les règles sont plus restrictives qu'au plan national. L'objectif est de fixer une réglementation permettant la prise en compte de la préservation de sites sans pollution visuelle.

Monsieur Charles-Alexandre ORTONNE suggère la suppression des publicités lumineuses la nuit.

3. Informations et questions diverses

3.1. Aide de loisirs

Madame Françoise BRANCIARD présente plusieurs devis et propose, pour les jeux, deux options étudiées par la Commission Environnement-Cadre de vie.

Les options prévoient une balançoire et une table de ping-pong. Toutefois, pour rester dans l'enveloppe budgétaire, il convient d'envisager la suppression d'un ou de deux jeux :

- option 1 : suppression du toboggan et du jeu Supernova / montant : 44 769 €
- option 2 : suppression de l'araignée / montant : 39 526 €

Le budget initial prévu est de 37 000 € (jeux) + 8 000 € (plantations), soit 45 000 €. Si l'option 2 est choisie, il pourra être envisagé une bordure en bois autour de la balançoire.

Les devis comprennent l'aménagement du terrain en herbe, le terrain de pétanque et les jeux. Des copeaux sont prévus sous le sol de la balançoire.

Après consultation, l'option 1 recueille 1 voix pour, et l'option 2 recueille 13 voix pour et 1 abstention.

Il est suggéré la création d'un terrain de volley-ball. Cet aménagement supposera l'achat d'un filet et de deux poteaux : un devis sera demandé.

Il est confirmé que le point d'eau sur l'aire de loisirs avait bien été décidé lors d'un précédent Conseil municipal.

L'aménagement paysager de l'aire de loisirs est prévu en quatre étapes dans le cadre de la permaculture :

- samedi 16 septembre : plan en vue de la plantation d'arbres et de haies, choix des végétaux
- samedi 14 octobre : amendement du sol, système d'arrosage
- samedi 25 novembre : plantation des arbres
- samedi 16 décembre : buttes et keyholes

Deux autres projets :

- Aménager des zones de plantation dans la rue des écoliers en enlevant des pavés, comme cela a été réalisé au printemps devant l'école.
- Défricher, en hiver, le chemin situé en limite de l'aire de loisirs.

3.2. Ecole – Gestion du personnel

La rentrée scolaire s'est bien déroulée.

Une réunion de pré-rentrée avec le personnel de l'école a eu lieu fin août.

Cet échange a notamment permis de présenter Madame Priscillia BERRY, nouvellement embauchée pour cette année scolaire sur le poste d'aide animateur à l'école. Elle interviendra en cycle 1 auprès de l'institutrice lors de la pause méridienne de l'ATSEM, elle sera présente lors du temps cantine et à la garderie du soir les jeudis et vendredis. Un rendez-vous est prévu à l'issue de la période d'essai.

Sept familles pourront bénéficier de la tarification sociale pour les repas de la cantine.

Madame Christelle COHARD a commencé à travailler à la mairie (3h le jeudi) et en BCD à l'école (2h le vendredi).

3.3. Urbanisme

Projet de chemin piétonnier dans le bourg : le promoteur accepte de céder à la commune pour 1 € symbolique une bande de terrain, permettant le passage pour la création d'un chemin piétonnier. Ce projet immobilier dessert 2 futures maisons et une maison existante.

La commune ne souhaite pas établir de servitude, mais préfère que le promoteur rétrocède une partie de l'entrée commune aux 3 maisons.

3.4. Questions diverses

- *Le lundi 2 octobre, la citerne de gaz de l'auberge sera enlevée et la rue des écoliers sera bloquée pendant environ 20 minutes. La consigne de la citerne permettra de financer cet enlèvement.*
- *Le site internet de la commune est en cours de réalisation et sera opérationnel fin novembre, début décembre.*
- *La chaudière de l'école sera installée pendant les vacances de la Toussaint.*
- *Il conviendra d'envisager le changement du revêtement des murs de la salle de motricité ainsi que le moteur de la VMC.*
- *Les portails de l'auberge et de la maison Gimaret seront changés, ainsi que 3 poteaux de défense incendie au Petit Vernay, au Grand Vernay et celui en face de la mairie.*
- *Les dates des Conseils municipaux en 2024, à 19h30, ont été fixées : 18 janvier, 15 février, 14 mars, 11 avril, 16 mai, 13 juin, 11 juillet, 12 septembre, 17 octobre, 14 novembre et 12 décembre*
- *La réunion de la commission « Bâtiments » sera le lundi 2 octobre à 19h30.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

